



## PHAXIAM Therapeutics annonce son intention de procéder au retrait volontaire de ses « American Depositary Shares » du Nasdaq Capital Market

Feb 20, 2024 | Communiqués de Presse

- **PHAXIAM reste cotée sur Euronext Paris, son marché principal**
- **Le retrait de la cote du Nasdaq réduira considérablement la consommation de trésorerie de PHAXIAM et permettra à la Société de concentrer ses ressources financières sur les étapes clés de son développement et de création de valeur**

Lyon (France) et Cambridge (MA, US), le 20 février 2024, à 22h05 CET - PHAXIAM Therapeutics (Nasdaq & Euronext : PHXM), société biopharmaceutique qui développe des traitements innovants contre les infections bactériennes résistantes, annonce aujourd'hui avoir notifié officiellement au Nasdaq Stock Market son intention de retirer volontairement de la cote ses *American Depositary Shares* (« ADS ») représentant ses actions ordinaires. Le retrait devrait être effectif avant l'ouverture des marchés le 11 mars 2024, date à laquelle les ADS ne seront plus négociés sur le Nasdaq Capital Market.

Les actions ordinaires de PHAXIAM Therapeutics sont cotées sur Euronext Paris depuis mai 2013, initialement sous le nom d'ERYTECH Pharma et le code mnémotique ERYP, puis, à la suite de la fusion avec Pherecydes Pharma en juin 2023, sous le nom PHAXIAM Therapeutics et le code mnémotique PHXM. La société a coté les ADS sur le Nasdaq Global Select Market en novembre 2017 sous le code mnémotique ERYP, puis a transféré la cotation de ses ADS sur le Nasdaq Capital Market en avril 2023. Les ADS sont négociées en dollars américains.

« Compte tenu du stade de développement actuel de PHAXIAM, nous avons considéré que le retrait du Nasdaq constituait la décision économique et financière la plus judicieuse pour la société. La cotation sur le Nasdaq nécessite d'importantes ressources financières et humaines afin d'en respecter les normes de conformité et d'information, une exigence qui n'est plus adaptée pour une société de notre taille. Ce retrait nous permettra d'économiser des ressources précieuses et de recentrer notre organisation optimisée sur des programmes de développement clés, tout en maintenant notre présence sur Euronext Paris. », déclare Eric Soyer, Directeur Financier de PHAXIAM Therapeutics.

PHAXIAM Therapeutics reste cotée sur Euronext Paris, son marché de cotation principal, et entend poursuivre sa communication conformément à la réglementation française applicable aux marchés financiers. PHAXIAM Therapeutics a l'intention de déposer un formulaire 25F, suivi d'un formulaire 15F, auprès de la *Securities and Exchange Commission des États-Unis* (« SEC ») afin d'initier le retrait de la cotation des ADS et la radiation des ADS et des actions ordinaires sous-jacentes en vertu du *Securities Exchange Act* de 1934, tel qu'amendé (« Exchange Act »), après quoi les ADS de la Société ne seront plus négociés sur le marché Nasdaq Capital et les obligations de déclaration de la Société auprès de la SEC seront levées. Le retrait des ADS n'aura aucun impact sur les normes comptables de la Société. Les documents déposés auprès de la SEC seront disponibles sur le site de la Société : <https://phaxiam.com/en/investors/>.

### Informations destinées aux détenteurs d'ADS

La Bank of New York Mellon sert de dépositaire (le « Dépositaire ») dans le cadre du programme d'ADS de la Société. Chaque ADS représente une action ordinaire. PHAXIAM a l'intention de résilier le contrat de dépôt amendé et redéfini, daté du 14 mai 2018, entre la Société, le dépositaire et les propriétaires et détenteurs d'ADS (le « Contrat de dépôt ») à compter du ou vers le 20 mai 2024.

Conformément aux termes du contrat de dépôt, les détenteurs d'ADS auront au moins jusqu'au 20 mai 2024 pour restituer leurs ADS en vue de la remise des actions ordinaires sous-jacentes. S'ils renoncent aux ADS pour la remise des actions ordinaires sous-jacentes, ils devront payer un droit de conversion de 17,50\$. Pour échanger les ADS contre des actions ordinaires de la Société, les détenteurs d'ADS doivent demander à leurs courtiers de restituer les ADS à The Bank of New York Mellon (DTC n° 2504). Dans le cadre de cette remise, les courtiers doivent inclure des instructions de distribution d'actions ordinaires dans le champ de commentaires de DTC, y compris des informations telles que le nom et le BIC de la banque/courtier local approprié et/ou le code de livraison approprié, le nom du bénéficiaire et le numéro de compte. Les courtiers américains détenant des ADS pour le compte de leurs clients peuvent s'adresser à [DRSettlements@BNYMellon.com](mailto:DRSettlements@BNYMellon.com) pour toute question concernant la procédure de conversion et de règlement.

Le ou vers le 20 mai 2024, le dépositaire pourra choisir de vendre ses actions ordinaires sous-jacentes. Si le dépositaire a vendu ses actions, les détenteurs d'ADS doivent restituer leurs titres afin d'obtenir le paiement du produit de la vente des actions ordinaires sous-jacentes, déduction faite des frais de transaction, de tout impôt américain ou local ou de toute taxe gouvernementale et d'une commission d'annulation pouvant atteindre 0,05 \$ par ADS.

Pour la remise des *American Depositary Receipts* (« ADR »), l'adresse du dépositaire est la suivante : The Bank of New York Mellon, 250 Greenwich Street, New York, New York 10286, à l'attention de : Depositary Receipt Administration. Un courrier recommandé ou express est conseillé pour livrer les ADR au Dépositaire. Pour toute question relative au règlement, veuillez contacter [DRsettlements@bnymellon.com](mailto:DRsettlements@bnymellon.com).

Les investisseurs pourront toujours présenter leurs ADS à The Bank of New York Mellon. Les investisseurs recevront soit les actions ordinaires sous-jacentes (si elles n'ont pas encore été vendues par le dépositaire), soit les liquidités reçues par le dépositaire lors de la vente des actions ordinaires sous-jacentes, nettes de frais, si ces actions sous-jacentes ont été vendues. Pour plus d'informations, les investisseurs peuvent contacter [DRsettlements@bnymellon.com](mailto:DRsettlements@bnymellon.com).

### À propos de PHAXIAM Therapeutics

PHAXIAM est une société biopharmaceutique qui développe des traitements innovants contre les infections bactériennes résistantes, responsables de nombreuses infections graves. La société s'appuie sur une approche innovante basée sur l'utilisation de phages, des virus naturels tueurs de

bactéries. PHAXIAM développe un portefeuille de phages ciblant 3 des bactéries les plus résistantes et les plus dangereuses, qui représentent à elles seules plus des deux tiers des infections nosocomiales résistantes : *Staphylococcus aureus*, *Escherichia coli* et *Pseudomonas aeruginosa*.

PHAXIAM est cotée sur le Nasdaq Capital Market aux Etats-Unis (ticker : PHXM) et sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (code ISIN : FR0011471135, ticker : PHXM). PHAXIAM fait partie des indices CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio, CAC Mid & Small, CAC All Tradable, EnterNext PEA-PME 150 et Next Biotech.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : [www.phaxiam.com](http://www.phaxiam.com)

## Contacts

### PHAXIAM

**Eric Soyer**

COO & CFO

+33 4 78 74 44 38

[investors@phaxiam.com](mailto:investors@phaxiam.com)

### NewCap

**Mathilde Bohin / Dušan Orešanský**

Relations investisseurs

**Arthur Rouillé**

Relations médias

+33 1 44 71 94 94

[phaxiam@newcap.eu](mailto:phaxiam@newcap.eu)

## Informations prévisionnelles

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, des prévisions et des estimations concernant les résultats cliniques et les plans de développement d'eryaspase, la stratégie commerciale et réglementaire et les performances futures anticipées de PHAXIAM et du marché dans lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, " croire ", " anticiper ", " s'attendre à ", " avoir l'intention de ", " planifier ", " chercher à ", " estimer ", " pouvoir ", " continuer " et d'autres expressions similaires. Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse autres que les déclarations de faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, sans limitation, les déclarations concernant les attentes de PHAXIAM en ce qui concerne les effets du transfert de la cotation de ses ADS sur le Nasdaq Capital Market. Ces déclarations, prévisions et estimations sont basées sur diverses hypothèses et évaluations de risques connus et inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, qui ont été jugés raisonnables au moment où elles ont été faites mais qui peuvent ou non s'avérer exactes. Les événements réels sont difficiles à prévoir et peuvent dépendre de facteurs échappant au contrôle de PHAXIAM. Par conséquent, les résultats réels peuvent s'avérer matériellement différents des résultats futurs anticipés, des performances ou des réalisations exprimées ou sous-entendues par ces déclarations, prévisions et estimations. Les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence matérielle entre les résultats réels et ceux indiqués dans les déclarations prévisionnelles comprennent, entre autres, les éléments suivants : (1) la réaction du marché au transfert de la cotation des ADS de PHAXIAM au Nasdaq Capital Market ; (2) l'incapacité de maintenir la cotation des actions de PHAXIAM au Nasdaq Capital Market et sur le marché réglementé d'Euronext ; (3) les changements dans les lois ou réglementations applicables ; (4) la possibilité que PHAXIAM soit négativement affectée par d'autres facteurs économiques, commerciaux et/ou concurrentiels ; et (5) d'autres risques et incertitudes indiqués de temps à autre dans les documents réglementaires déposés par PHAXIAM. Une description plus détaillée de ces risques, incertitudes et autres risques figure dans les documents réglementaires déposés par la Société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), dans les documents et rapports déposés par la Société auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC), y compris dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 de la Société déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2023 et dans le Rapport Annuel sur le Formulaire 20-F de la Société déposé auprès de la SEC le 28 mars 2023, ainsi que dans les futurs documents et rapports déposés par la Société. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou à la sincérité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les déclarations prospectives, les prévisions et les estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. PHAXIAM décline toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de PHAXIAM à cet égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations, prévisions ou estimations sont basées, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

## Pièce jointe

- [20240220\\_CP\\_PHAXIAM\\_Nasdaq\\_retrait\\_FR](#)